

**Intervention du Luxembourg à la
64^{ème} session du Sous-Comité juridique du CUPEEA
Vienne, du 05 au 16 mai 2025**

**Point 8. Débat général sur les modèles juridiques envisageables pour les activités
d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales**

Monsieur le Président,
Chers délégués, chers observateurs,

Permettez-moi de réitérer nos condoléances suite à la disparition de M. Andrzej Misztal dont le travail remarquable continue à influencer nos travaux. Dans ce contexte, nous réitérons notre soutien à la nomination de Professeur Freeland en tant que président du groupe de travail. Le Luxembourg est ravi que les travaux du groupe de travail sur les aspects juridiques des activités relatives aux ressources spatiales sont en train d'avancer de manière concrète. En particulier, nous saluons le projet initial de principes recommandés pour les activités liées aux ressources spatiales et nous engageons à contribuer de manière constructive à un aboutissement du processus.

Le Luxembourg a pour objectif de veiller à ce que les activités liées aux ressources spatiales servent un but pacifique, soient utilisées d'une manière durable, compatible avec le droit international, et s'exercent pour le bénéfice de l'humanité.

Notre édition annuelle de la « Space Resources Week » organisée comme chaque année par le *European Space Resources Innovation Center*, la *Luxembourg Space Agency*, l'Agence spatiale Européenne et le *Luxembourg Institute of Science and Technology* se tiendra du 19 au 21 mai. L'édition de cette année abordera les actions prévues à court terme permettant la mise en œuvre concrète de l'utilisation des ressources spatiales. Elle rassemblera des experts du monde entier, issus des milieux scientifiques, techniques, commerciaux, juridiques, politiques et financiers. Les aspects juridiques des activités liées aux ressources spatiales seront abordés lors de la première journée, lors d'un panel dédié portant notamment sur la régulation des activités lunaires et des ressources spatiales. Le programme de la « Space Resources Week » est disponible en ligne. Toutes les délégations sont chaleureusement invitées à notre conférence.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg est le premier pays européen, et le deuxième au niveau mondial, à offrir un cadre juridique sur l'exploration et l'utilisation des ressources spatiales avec la Loi du 20 juillet 2017 sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace.

L'année 2024 a été marquée par une étape importante dans la mise en œuvre de cette loi. En effet, le 22 novembre 2024, le Luxembourg a accordé à l'entreprise ispace Europe l'agrément pour effectuer une mission d'exploration et d'utilisation des ressources spatiales sur la surface lunaire en vertu de la loi luxembourgeoise du 20 juillet 2017 sur l'exploration et l'utilisation des ressources spatiales. Cet

agrément marque une étape historique puisqu'il s'agit de la première autorisation accordée en Europe pour permettre l'exploration et l'utilisation des ressources spatiales dans le cadre de mission à des fins commerciales. Au cours de la mission, ispace Europe mènera des activités d'exploration et de collecte de ressources spatiales, en ciblant spécifiquement le régolithe lunaire, à l'aide du rover TENACIOUS.

Une représentante de ispace Europe fera une présentation technique sur le sujet le 13 mai, donc mardi prochain.

En accord avec les discussions menées dans le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique et en conformité avec l'Article XI du Traité sur l'Espace, le Luxembourg a soumis une notification au Secrétariat Général des Nations-Unies contenant les informations sur la mission d'exploration et d'utilisation des ressources spatiales de l'entreprise ispace Europe lancée en janvier 2025.

Le Luxembourg a également créé un registre regroupant les agréments accordés dans le cadre de la loi de 2017 et accessible sur le site de l'Agence spatiale luxembourgeoise.

Monsieur le Président,

En conclusion, le Luxembourg estime que la coopération internationale est essentielle pour poser les fondations du cadre international lié à l'exploration et l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales. Pour le favoriser, le Luxembourg attache une grande importance aux discussions au CUPEEA qui est propice pour développer ce futur cadre. Pour autant, il est ouvert à d'autres initiatives bi- et multilatérales tendant à favoriser l'exploration pacifique et l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique et de ses ressources.

Je vous remercie pour votre attention.